



Le jeûne de trois jours de chaque mois équivaut à un jeûne perpétuel

Abdullah ibn 'Amr ibn Al-'Âṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le jeûne de trois jours de chaque mois équivaut à un jeûne perpétuel. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Compagnon 'Abdullah ibn 'Amr ibn Al-'Âṣ (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a pris la décision de jeûner beaucoup et de continuer sur cette voie. Mais le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui conseilla de ne jeûner que trois jours de chaque mois car cela équivalait au jeûne d'une année toute entière dans la récompense ; la bonne action étant décuplée cela équivaldrait à trente jours [de jeûne]. Ainsi, en jeûnant trois jours chaque mois, c'est comme s'il jeûnait tout le temps.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6017>

